

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021**

**CM2021/12/17/26 : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT A  
CONCLURE ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION ESPACES**

---

Installée à Chaville, dans les Hauts-de-Seine, l'association ESPACES a été créée en 1994.

Son action repose d'une part sur de la maîtrise d'ouvrage associative (interventions de terrain menées par des chantiers d'insertion encadrés par des techniciens spécialisés) et d'autre part sur l'animation d'outils permettant de sensibiliser les collectivités, acteurs publics, associations et entreprises aux enjeux de protection de la nature et de l'eau. Son territoire d'intervention est le secteur Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine qui regroupe 82 communes situées sur le bassin hydrographique de la Seine dont 41 communes de la Métropole du Grand Paris représentant environ 35 % du territoire et 50 % de la population métropolitaine.

Trois documents porteurs d'engagements fondent l'action de l'association :

- la charte de l'eau, initiée en 2014 approuvée par le bureau métropolitain lors de sa séance du 18 septembre 2018 ;
- la Charte Trame verte et bleue, initiée en 2018 et approuvée par le bureau métropolitain lors de cette même séance ;
- un Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine » approuvée par le conseil métropolitain lors de sa séance du 4 décembre 2019 et dont 4 actions ont été inscrites par la Métropole du Grand Paris :
  1. Etude globale, hydraulique et hydrologique du ru de Marivel ;
  2. Etude globale du ru de Vaucresson ;
  3. Etude globale du ru d'Arthelon ;
  4. Etude sur le ru de Saint-Cucufa.

**Bilan des trois années 2019-2021 :**

- **Elaboration et animation du Contrat Eau, Trame verte et bleue Climat 2020-2024**

*Actions 2019 :*

- Bilan du Contrat Eau, Trame verte et bleue Climat 2020-2024 ;
- Elaboration du Contrat Eau, Trame Verte et bleue, Climat de février à décembre 2019 ;

*Actions 2020 :*

- Finalisation du Contrat Eau, Trame verte et bleue Climat 2020-2024 de janvier à février 2020 ;

- Animation du contrat de février à décembre 2020 par l'accompagnement de 26 signataires pour le suivi des projets inscrits de gestion des eaux pluviales et de restauration des milieux, accompagnement dans l'élaboration des dossiers de demande de subvention ;
- Organisation de la cérémonie de signature du Contrat Eau, Trame verte et bleue Climat 2020-2024 ;
- Communication des actions de la cellule d'animation par l'actualisation du site internet, création d'une plateforme de diffusion des publications et à créer une page Facebook.

- **Animation thématique de gestion à la source des eaux pluviales**

*Actions 2019 :*

- Rencontre et accompagnement de 16 collectivités et 2 bailleurs (appui technique et administratif) ;
- Accompagnement d'une vingtaine de projets de déconnexion de réseau d'eau pluviale par des techniques de gestion par infiltration ;
- Développement d'outil (documents et supports) pour accompagner les maitres d'ouvrages ;
- Faire l'interface entre porteurs de projets et organisme financeurs ;
- Appui à l'élaboration du Contrat Eau, Trame verte et bleue Climat 2020-2024 ;
- Echange avec les autres structures porteuses sur cette thématique (Syndicat Marne Vive et SIAAP).

*Actions 2020 :*

- Accompagnement de 14 collectivités pour la conception des projets et leur financement ;
- Sensibilisation et accompagnement de 8 bailleurs et 3 copropriétés ;
- Accompagnement d'une trentaine de projets de déconnexion ;
- Rédaction d'outil d'accompagnement ;
- Participation aux groupes de travail franciliens et démarche de planification et aménagement (PLUi, zonages pluviaux...) ;
- Participation à l'émergence d'un réseau d'acteurs franciliens sur l'eau pluviale.

- **Animation thématique sur les continuités écologiques Trame verte et bleue**

*Actions 2019 :*

- Réalisation du diagnostic Trame Verte et bleue sur le bassin versant Plaines et coteaux de la Seine Centrale urbaine ;
- Définition d'actions et stratégie territoriale « Trame verte et bleue » ;
- Sensibilisation des acteurs du territoire ;
- Organisation ou participation à des réunion sur les continuités écologiques.

*Actions 2020 :*

- Réalisation d'une plaquette de sensibilisation sur la restauration des milieux aquatiques et protection de la biodiversité ;
- Sensibilisation des acteurs du territoire ;
- Préparation d'ateliers de retours d'expérience sur la Trame verte et bleue avec la DRIEE, qui auront lieu en 2021 ;
- Organisation ou la participation à des réunions sur les continuités écologiques.

- **Etude et travaux de gestion des milieux aquatiques**

*Actions 2019 :*

- Développement, programmation et suivi des travaux de restauration et de valorisation écologique des milieux aquatiques et humides. Travaux de restauration des berges de Seine (île de Puteaux et Île Saint Germain), berges de l'étang de Villeneuve et étang d'Avray, île du plan d'eau aval du parc du CREPS à Châtenay-Malabry et d'une berge au parc Heller à Antony ;
- Assistance aux villes dans le cadre de thématiques liées aux bonnes pratiques de restauration et gestion des cours d'eau, renaturation des berges, préservation de la ressource en eau ;
- Mission communes aux animations milieux aquatiques (sensibilisation du public, formations...).

*Actions 2020 :*

- Poursuite de programmation et de suivi des travaux de restauration et de valorisation écologique des milieux aquatiques et humides de 2019 ;
- Développement, la programmation et le suivi des travaux de valorisation écologique des milieux aquatiques et humides. Ces opérations de valorisation écologique ont été réalisées sur les berges de Seine, sur les rus et étangs du Val de Seine et les milieux humides de la Forêt Fausses Reposes ;
- Assistance aux villes de Suresnes, Sèvres, CREPS et autres structures (VNF) dans le cadre de thématiques liées aux bonnes pratiques de restauration et gestion des cours d'eau, renaturation des berges, préservation de la ressource en eau ;
- Mission communes aux animations milieux aquatiques (sensibilisation du public, formations...).

- **Agriculture urbaine et maraîchage**

*Actions 2019 :*

- Projet d'écopâturage avec la ville de Saint Cloud et Domaine national de Saint-Cloud ;
- Développement de projets liés à l'agriculture urbaine et maraîchage notamment l'aménagement de jardins partagés pour les villes d'Avray et de Vanves. ;

*Actions 2020 :*

- Poursuite des projets d'éco-pâturage avec les villes de Saint-Cloud, Marnes-la-Coquette et le Domaine national de Saint-Cloud ;
- Finalisation des projets d'aménagement de jardins partagés avec les villes d'Avray et de Vanves.

L'ouest de la métropole du Grand Paris n'étant pas aujourd'hui couvert par des syndicats de rivière ou des Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), l'association y joue le rôle d'entité mobilisatrice et fédératrice de projets connue et reconnue aux côtés des acteurs locaux

(communes, départements) et régionaux (Région Ile-de-France) et de bassin (Agence de l'eau Seine-Normandie).

Afin de perpétuer et de renforcer la dynamique existante sur le territoire, de développer les thématiques de gestion des eaux pluviales à la source, de préservation des milieux aquatiques, de reconstitution des continuités écologiques, de production d'espaces naturels ou d'agriculture urbaine sur le territoire Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine ou le territoire métropolitain à plus grande échelle, l'association Espaces propose à la Métropole du Grand Paris de prolonger ce partenariat par un nouvel engagement triennal. Un courrier en date du 14 octobre 2021 adressé au Président Patrick OLLIER sollicite un accompagnement à hauteur de 120000€/an sur 3 ans

Le projet de convention d'objectifs et de financement pour la période 2022-2024 annexé à la présente délibération indique que l'association Espaces à son initiative et sous sa responsabilité assurera les actions suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre du Contrat, l'accompagnement des structures métropolitaines sur le développement de la gestion à la source des eaux pluviales par la désimperméabilisation des sols et la restauration des continuités écologiques de la trame verte et bleue ainsi que l'encadrement de travaux de gestion des milieux aquatiques et le développement de l'agriculture urbaine.
- Renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs sur la renaturation des milieux naturels et la réouverture des rivières urbaines seront au cœur des actions de la cellule d'animation. Ils comprendront la collecte, des analyses de terrain préalables aux études de réouvertures des rivières urbaines inscrites au Contrat par la Métropole du Grand Paris ainsi que l'organisation de groupes de travail sur les rivières pour contribuer à l'émergence de solutions innovantes d'aménagement.
- Motiver la venue de nouvelles structures dès le 1er janvier 2022 pour renforcer la dynamique de territoire développée dans le cadre du Contrat. En effet, une dizaine de collectivités métropolitaines supplémentaires souhaite inscrire des actions en faveur de la végétalisation de la ville ou la restauration des continuités écologiques pour la période 2022-2024. Ainsi, la cellule d'animation de l'association Espaces assurera le suivi de leurs projets.
- Initier une réflexion sur l'opportunité d'élaborer un schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) sur le bassin versant permettant de formaliser la dynamique actuelle et d'ajouter un volet réglementaire et institutionnel relatif à l'aménagement des berges et à la gestion de l'eau du territoire métropolitain.
- Déployer les opérations de travaux de restauration de berges et développer les expérimentations et le partage de son expertise auprès des autres acteurs gemapiens franciliens notamment sur la lutte contre le batillage.

Au regard du programme de travail proposé à l'initiative et sous la responsabilité de l'association Espaces et de l'expertise de l'association en matière de gestion et aménagement des milieux aquatiques, de renaturation des berges et de désimperméabilisation, la Métropole du Grand Paris souhaite renouveler son financement au projet proposé par cette association en lui attribuant une subvention supérieure à celle de la période précédente, 90 000 euros par an au lieu de 70 000€/an. L'augmentation proposée traduit la volonté de la Métropole de poursuivre son soutien à l'association ESPACES non seulement dans la dynamique du Contrat Territorial Eau Climat mais au-delà de poursuivre la mobilisation pour engager de nouvelles structures à rejoindre le Contrat Eau, Trame verte et bleue Climat 2020-2024.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour :

- **APPROUVER** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de financement,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Association Espaces.

### **LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment l'article 9-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2017/12/07/13 relative à la compétence GEMAPI,

**Vu** la délibération CM2017/12/08/12 relative à la compétence valorisation du patrimoine naturel et paysager,

**Vu** la délibération BM2018/09/18/04 relative à l'adhésion de la métropole du Grand Paris à la Charte trame verte et Bleue et à la Charte de l'eau Plaine et Coteaux seine Centrale Urbaine,

**Vu** la délibération BM2018/09/18/04 relative à l'adhésion de la métropole du Grand Paris à la Charte trame verte et Bleue et à la Charte de l'eau Plaine et Coteaux seine Centrale Urbaine,

**Vu** la délibération CM2018/09/28/06 relative à l'institution d'une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

**Vu** la délibération CM2018/09/28/07 relative à la détermination du produit de la taxe GEMAPI,

**Vu** la délibération CM2018/09/28/09 relative à la participation aux SAGE sur le territoire de la métropole du Grand Paris et adhésion au Syndicat Mixte du bassin versant de la Bièvre,

**Vu** la délibération CM2018/09/28 relative au soutien de la démarche de création de baignades pérennes,

**Vu** la délibération CM2018/11/12/12 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Métropolitain,

**Vu** la délibération CM2019/04/11/12 relative à l'approbation de la convention pluriannuelle d'objectif et de financement entre la métropole du Grand Paris et l'association agréée pour la protection de l'environnement (ESPACES),

**Vu** la délibération CM2019/12/04/16 relative à l'approbation du contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la seine centrale urbaine 2020-2024,

**Vu** la délibération BM2020/09/14/07B relative à l'approbation de la convention d'aide financière entre l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'association Espaces et la métropole du Grand Paris pour l'entretien 2020,

**Vu** la délibération BM2021/10/06/14 relative à l'approbation de la convention d'aide financière entre l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'association Espaces et la métropole du Grand Paris pour l'entretien 2021,2022 et 2023

**Vu** les statuts de l'Association Espaces,

**Vu** le projet de convention de pluriannuelle d'objectifs et de financement ci-annexé à la présente délibération,

**Considérant** la compétence de la métropole en matière de GeMAPI et de patrimoine naturel et paysager,

**Considérant** la volonté de la métropole du Grand Paris d'accompagner les actions en faveur de la gestion des milieux aquatiques, de la nature et de l'agriculture en ville sur son territoire,

**Considérant** l'importance de mener des actions de sensibilisation, de suivi et d'animation des thématiques GeMAPI, Trame Verte et Bleue, nature et agriculture en ville sur le territoire Plaines et Coteaux Seine centrale urbaine afin de faire émerger des projets et de les accompagner,

**Considérant** l'action de l'association ESPACES sur le territoire Plaines et Coteaux Seine Centrale Urbaine menée avec les outils contrats d'actions, Contrat Eau, Trame verte et bleue Climat, charte biodiversité et charte de l'eau,

**Considérant** l'importance de mener des actions de sensibilisation et d'animation des thématiques GeMAPI, Trame Verte et Bleue, nature et agriculture en ville sur le territoire Plaines et Coteaux Seine centrale urbaine afin de faire émerger des projets.

**Considérant** l'intérêt des actions de l'association ESPACES pour l'émergence de projets contribuant aux politiques GeMAPI et Nature en ville de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** que le programme de travail proposé à l'initiative et sous la responsabilité de l'Association Espaces contribue à la mise en œuvre des politiques de la métropole du Grand Paris et notamment en matière de GeMAPI, de Nature et agriculture en Ville, et qu'il se renforce sur la période 2022-2024,

La commission « Biodiversité et Nature en ville » consultée,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**FIXE** le montant de la subvention annuelle à quatre-vingt dix mille euros (90 000 €) sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets des exercices correspondants.

**APPROUVE** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la métropole du Grand Paris et l'association Espaces pour une durée de trois ans 2022-2024.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Espaces.

**DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 65 des budgets 2022 et suivants.